

LE CONTRÔLE FISCAL EST-IL VRAIMENT AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DE NOS GOUVERNANTS ?

C'est une question qu'il est légitime de se poser. En effet, alors que les gouvernements successifs ne cessent de réaffirmer leur volonté de lutte contre la fraude, la DGFIP, du fait d'un manque de moyen chronique, s'en tient en effet à des réaffirmations de principe et quelques inflexions, pendant que les résultats, eux, décrochent !

Un petit balayage des différents sujets en rapport avec le contrôle fiscal permet d'établir un constat simple : les orientations qui se dégagent ne sont pas différentes de celles qui concernent les autres missions de la DGFIP.

En ce qui concerne le rattachement de certaines **BDV** aux DIRCOFI, **F.O.-DGFIP** s'est clairement opposé à ce projet de centralisation et de régionalisation. Il nous semblerait plus pertinent de réfléchir à l'amélioration de l'expertise et du soutien !

La mise en place des **BPAT** (Brigades Patrimoniales) relève également de la volonté de regroupement des missions . L'ensemble des DIRCOFI sera ainsi placé dans le dispositif, afin de réaliser le contrôle corrélé revenus/patrimoine des dossiers de dirigeants dont l'entreprise relève de la compétence DIRCOFI.

Pour **F.O.-DGFIP**, la frontière avec les Pôles de Contrôle des Revenus du Patrimoine (PCRP) devient incertaine et pourrait, à terme, déboucher sur une régionalisation, comme pour les BDV .

De même, la suppression de la **DIRCOFI Centre** entraîne de fait un changement de périmètre des DIRCOFI. **F.O.-DGFIP** dénonce le transfert des missions sans augmentation des effectifs, et l'atteinte à la couverture homogène du contrôle.

Côté moyen informatique, l'administration accélère le déploiement de **RIALTO-MEMO**, application pourtant très décriée par les utilisateurs.

Selon **F.O.-DGFIP**, un outil n'a pas pour but de complexifier les procédures et d'alourdir la charge de travail.

En ce qui concerne le pilotage des **BCR** par les DIRCOFI, **F.O.-DGFIP** attend un bilan quantitatif et qualitatif, mais souligne que la collecte de renseignements de terrain reste primordiale.

Le regroupement et le transfert des missions trouvent vite leurs limites ! Exemple en est donné par le contrôle de la **contribution audiovisuelle publique** !

S'agissant du contrôle des particuliers, le transfert de la totalité au POLRE (Pôle national de la Redevance à Toulouse), a été catastrophique, aussi bien en terme de sous effectif que de moyens matériels. En matière de contrôle des professionnels, l'intégration dans les PCE des ex-agents SCRA (quand il y en a encore!) n'a pas réellement modifié les pratiques.

F.O.-DGFIP a proposé une piste de réflexion : confier aux agents de l'ex-SCRA des missions de recherche s'intégrant totalement dans un schéma de synergie vers d'autres services d'assiette, de recouvrement ou de contrôle !

Pour conclure, si les effectifs dans la sphère du contrôle fiscal ont pu être selon la Direction Générale , « sanctuarisés » à un moment, il semblerait que ce ne soit plus tout à fait le cas. De plus, il existe un delta important entre les droits rappelés et les droits recouverts, dû à un défaut d'organisation entre les services chargés du contrôle et ceux en charge du recouvrement.

La création des PRS en est un exemple malheureusement frappant !

A **F.O.-DGFIP**, nous avons toujours considéré que la chaîne du contrôle commençait à l'accueil du public et finissait au recouvrement, en passant par les services de programmation et les vérificateurs. Pour **F.O.-DGFIP**, des contrôles plus nombreux et un recouvrement offensif à la hauteur des enjeux constituent une première réponse.

Il est donc permis de se demander si la lutte contre la fraude et l'évitement fiscal en général est toujours une priorité pour le gouvernement. Il y a loin en effet des intentions affichées aux moyens accordés.

Décidément, les gouvernements successifs ne comprennent toujours pas qu'une administration fiscale, économique et financière disposant de moyens à hauteur des enjeux, loin d'être une dépense de fonctionnement à réduire à tout prix, relève de l'investissement.

Par facilité, ils persistent à considérer que la DGFIP constitue une réserve inépuisable d'emplois à supprimer !